

# AAMTI FORMATION

## LA SAISIE IMMOBILIERE: DU COMMANDEMENT AU JUGEMENT D'ORIENTATION

### Objectif(s) de la formation

- Comprendre les conditions générales de la vente forcée

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

### Contact

**AAMTI FORMATION**

01 46 22 52 20  
aamti@aamti.fr

### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

### Prérequis

Pas de prérequis

### Durée de la formation 1

jour (8h) - 9h00-18h00

### Date(s) de la formation

24 / 09 / 2021

### Lieu de la formation

Au choix visioconférence ou présentiel\* à Paris  
\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

### Intervenant(s)

**Maître Josiane OLEOTTO-GUEY**

Avocat, Présidente de la commission Vente forcée

**Maître Florent BACLE**

Avocat,

### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

**Matinée : 9h00 - 13h00**

Distinction Saisie immobilière /licitation/vente sur adjudication chez le notaire/ventes en procédure collective

LES CONDITIONS GENERALES : Un immeuble ou droit réel. Titre exécutoire ; créance liquide et exigible

LES CONDITIONS TENANT A LA PERSONNE DU SAISI : Epoux, Personnes protégées (tutelle, curatelle, mineurs...), Débiteur décédé, succession vacante, indivision

Débiteur surendetté, Tiers détenteur, La caution hypothécaire, garant

LE COMMANDEMENT ET LES FORMALITES : Les formalités préalables, La rédaction

**Déjeuner : 13h00 - 14h00**

**Après-midi : 14h00 - 18h00**

LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE ET LES FORMALITES : Sa rédaction, Le dépôt

L'ASSIGNATION A L'AUDIENCE D'ORIENTATION : Assignation au débiteur, Assignation et dénonciation aux créanciers inscrits et syndicat des copropriétaires

LES DECLARATIONS DE CREANCES : Conditions, Délai

LE JUGE DE L'ORIENTATION : Compétence territoriale et matérielle

Ses pouvoirs. Focus sur la prescription, Voie de recours : appel (procédure à jour fixe)

### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC**

(298,33 € HT - 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 445,00 € TTC**

(370,83 € HT - 20% TVA)

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

#### Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.  
Siret : 892 472 689 000 17